Marseille (13) : il reconnaît avoir démembré un corps puis l’avoir brûlé ; le « boucher » se dit « simple exécutant »

10/11/2026 à 10h15



Au procès du triple assassinat commis sur fond de narcotrafic près de Marseille en décembre 2020, Malik Kariba a livré, lundi 9 novembre, de nouvelles explications sur le sort réservé au corps de Nassim Loubani. L’un des cinq accusés reconnaît avoir démembré la dépouille, mais affirme avoir obéi à des instructions.

« Je ne suis qu’un exécutant »

Devant la cour d’assises des Bouches-du-Rhône, à Aix-en-Provence, il a décrit comment la dépouille lui aurait été remise avant d’être découpée, enterrée, puis finalement brûlée dans une voiture volée. Il désigne Ahmed Zakaria Bensaci, son coaccusé, comme celui qui lui aurait donné des ordres, selon les comptes rendus de l’audience.

Malik Kariba assure avoir été « terrifié ». Il a notamment expliqué avoir utilisé une feuille de boucher prise chez ses parents pour démembrer le corps. Interrogé sur ses propos tenus lors d’écoutes, où il se vantait de faits criminels, il

affirme avoir voulu se donner de l’importance.

Ces déclarations constituent sa version des faits et ne préjugent pas de la décision de la cour. Le procès concerne trois homicides et cinq accusés ; le verdict est attendu au plus tôt vendredi 13 novembre.

Photo : croquis d’audience du 19 octobre 2026 (Benoît Peyrucq / AFP).

Sources : AFP / Maritima, 9 novembre 2026 ; Le Monde, 9 novembre 2026.